

LIVRET D'ACCUEIL

DES STAGIAIRES / APPRENTIS

CENTRES DE FORMATION

Association Loi 1901 - FINESS : 440007482 - SIREN : 340 294 941 - SIRET : 340 294 941 00059 - APE : 8610Z

Association "Les BRIORDS"
Siège social
Route de THOUARE
44483 CARQUEFOU

<http://briords.asso.fr>
Tél. : 02.40.50.90.75
Fax. : 02.40.93.72.61
Mèl. : secretariat.briords@briords.asso.fr

SOMMAIRE

1. Le mot du Directeur Général	3
2. Objectifs	4
3. Les modalités d'accueil et de suivi d'un stagiaire	4
4. Stagiaires accueillis dans les structures de l'Association « Les BRIORDS »	5
5. Devoirs	7
6. Droits et obligations du stagiaire	7
7. Liens entre le centre de formation et le terrain de stage	9
8. Conclusion	9

Annexes :

1. Projet associatif
2. Projet médical ou projet établissement ESAT « Sud-Loire »
3. Organigramme «LES BRIORDS»
4. Règlement intérieur
5. Charte informatique et téléphonie
6. Fiche d'évaluation du stagiaire
7. Fiche d'évaluation du stage

1. Le mot du Directeur Général

Madame, Monsieur,

L'association « LES BRIORDS » est heureuse de vous accueillir dans le cadre du stage ou de l'apprentissage que vous allez effectuer en son sein.

Cette formation vous conduira à devenir un professionnel de demain. A ce titre, pour votre épanouissement, pour la qualité du service offert aux personnes accompagnées, notre mission revêt une importance particulière.

Le dossier qui suit vous offre à la fois une présentation du cadre de cette collaboration aussi bien qu'une lisibilité de notre association et de son dispositif d'intervention.

Ces quelques pages vous apporteront quelques éléments majeurs qui seront, bien sûr, très largement complétés au fil du temps partagé avec nous.

N'hésitez pas à formuler questions et remarques et soyez animé par un regard critique et constructif. En effet, vous représentez pour nous un regard neuf et curieux dont nous souhaitons amplement profiter.

En espérant que ce stage corresponde à nos attentes respectives, je vous assure de toute ma considération et vous souhaite une période d'apprentissage très profitable.

Frédéric GOBIN



2. Objectifs

Définition du mot stage : période de découverte, d'apprentissage, de formation ou de perfectionnement dans une entreprise ou une association.

Tout stage a pour objectif général :

- d'améliorer la connaissance du milieu professionnel (public, service, institution, réseaux, environnement...)
- d'apprendre ou de perfectionner ses pratiques professionnelles.

En ce sens, il s'articule avec les apports théoriques ou conceptuels enseignés par les organismes de formation.

Les métiers du travail dans le secteur de la santé en général s'enseignent très largement dans le cadre de ces dispositifs, par alternance. Etablissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, et organismes de formation et Universités s'unissent, à part égale, pour former les professionnels de demain.

Les objectifs précis et partagés du stage devront être formalisés par écrit.

L'atteinte de ces objectifs devra nécessairement être mesurée et formalisée au travers d'une fiche d'évaluation rigoureuse annexée à la convention de stage. Les perspectives devront également y être tracées.

3. Les modalités d'accueil et de suivi d'un stagiaire

Chaque personne en formation est accompagnée par un maître de stage ; celui-ci doit permettre au stagiaire de s'approprier ou d'approfondir des savoirs et d'acquérir des compétences (savoirs, savoirs faire et savoirs être).

Les institutions ou services de l'Association «LES BRIORDS» doivent concourir à cet objectif notamment en respectant la notion d'accompagnateur de stage et en référence à la qualification recherchée.

Le stage est un engagement tripartite qui implique :

- la structure d'accueil,
- la personne en formation,
- l'organisme de formation.

Cet engagement prend la forme d'une convention qui doit fixer les objectifs précis et attendus du stage

Le stage est un moment de formation pratique qui s'articule avec les apports théoriques relevant des cours enseignés par l'organisme de formation.

La structure d'accueil offre un lieu d'exercice et d'apprentissage avec l'appui et le soutien des professionnels. Le stagiaire apporte ses questionnements, ses observations et ses remarques tout en s'inscrivant dans la dynamique d'équipe. En ce sens, tout stage est conçu sur la base de la réciprocité.

Il participe directement aux actions de prises en charge et d'accompagnement des usagers ou patients.

Toutes ces interventions sont négociées avec le maître de stage qui reste le référent privilégié du stagiaire auprès de l'équipe.

Le maître de stage a un rôle de supervision et d'organisation du stage. Il s'assure notamment de la bonne intégration du stagiaire. Pour ce faire, des rencontres entre le maître de stage et le stagiaire doivent avoir lieu régulièrement. Cette fréquence est précisée par écrit.

4. Stagiaires accueillis dans les structures de l'Association « Les BRIORDS »

4.1 Quelles formations ?

Stagiaires du secteur médico-social
Stagiaires du secteur médical, para-médical
Stagiaires du secteur social
Stagiaires du secteur administratif
Stagiaires en préformation aux carrières sociales et médico-sociales

Cette liste n'est pas exhaustive, chaque service ou établissement se réserve le droit de la compléter.

4.2 Conditions d'accueil

En fonction de la durée du stage, de la disponibilité et de la capacité du service ou de la structure, la présence d'un salarié qualifié du même diplôme que la formation préparée par le stagiaire est indispensable sauf dérogation possible accordée par l'organisme de formation.

Une convention signée entre le stagiaire, l'organisme de formation et la structure d'accueil est obligatoire.

4.3 Faisabilité d'accueil

- La présence d'un salarié possédant le diplôme visé par le stage est indispensable, sauf cas particulier.
- La signature d'une convention tripartite est incontournable.

4.4 Typologie des professionnels concernés par l'accompagnement :

- Maître de stage :

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage.

Deux missions principales lui sont dévolues :

1. Il accueille et intègre l'étudiant
 - apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant,
 - présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration,
 - permet à l'étudiant de se positionner dans le lieu de stage.
2. Il assure le suivi de la formation de l'étudiant
 - s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité,
 - Règle les difficultés éventuelles.

Nous pouvons voir que le maître de stage est responsable de l'accueil organisationnel de l'apprenant. Sa vision de manager de l'équipe lui permet d'orchestrer et de planifier le plan de travail de l'étudiant.

Au niveau organisationnel, avant l'arrivée de l'étudiant le maître de stage aura par exemple :

- Nommé un tuteur.

- Planifié les temps de rencontre entre l'étudiant et le tuteur (au moins trois temps surtout sur un stage de 10 semaines. A savoir un temps d'accueil, un temps de bilan à mi-stage et un temps d'évaluation finale.
- Elaboré le planning de l'étudiant.

- Tuteur :

Le tuteur doit avoir le diplôme au moins équivalent au niveau du stage.

Le rôle du tuteur est décliné en deux parties : un rôle pédagogique et un rôle d'évaluateur.

1. Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage, il :
 - Assure un accompagnement pédagogique.
 - Reçoit les étudiants et évalue leur progression.
 - Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexions avec l'étudiant.
 - Répond aux questions des étudiants.

2. Le tuteur assure l'évaluation des compétences acquises, il :
 - Identifie les points forts et les lacunes.
 - Aide l'étudiant à s'autoévaluer.
 - Évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'étudiant, notamment à l'aide des outils et du portfolio.
 - Donne des objectifs de progression.

Le tuteur occupe une place centrale dans l'apprentissage de l'apprenant en stage. Par sa connaissance du parcours de formation de l'étudiant, il est à même de repérer les situations de travail les plus représentatives de l'exercice professionnel en lien avec le niveau de formation.

Il accompagne, guide, transmet des savoirs professionnels et bien sûr évalue la progression des acquisitions de l'apprenant. Pour cela, il organise de manière régulière des échanges, des évaluations au regard du parcours d'apprentissage et des objectifs de l'apprenant.

- Stagiaires :

Principal acteur de cet apprentissage, l'apprenant a également différents rôles qui vont le conduire à :

- Développer des savoirs professionnels.
- Construire progressivement sa compétence.
- S'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique.
- S'impliquer dans la résolution des situations.
- Mesurer sa progression.

Petit à petit, au fil de ses apprentissages, l'étudiant construit son parcours de formation. Il va devoir se prendre en main et être acteur de l'acquisition de ses compétences. Il a une place à prendre, afin de développer ses savoirs professionnels.

Mais à son arrivée sur le lieu de stage, il peut se trouver déstabilisé par les méthodes de travail qui lui sont proposées, et ses représentations peuvent être mises à rude épreuve. Il va devoir travailler sur ses émotions et faire expliciter aux encadrants leurs choix professionnels. Ces étapes seront indispensables pour analyser les situations de travail et acquérir progressivement une posture professionnelle.

- Professionnels de proximité / référent :

Ils assurent le suivi et la formation de l'étudiant, ils :

- Organisent les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences.
- Questionnent, expliquent, montrent, mènent des activités en duo et laissent progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie.
- Guident, indiquent ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré.
- Expliquent les risques : réglementation, sécurité.....

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils accompagnent l'étudiant dans ses acquisitions en l'informant sur les procédures, les protocoles, les différentes manières de faire, avec leurs

avantages et leurs inconvénients. Ils le sollicitent et le conseillent dans ses recherches. Ils soulignent l'importance de la responsabilité personnelle et collective de chacun par rapport à la qualité et la sécurité du travail. Ils rappellent les critères de qualité et les normes de sécurité au regard de situations de soins spécifiques.

Les professionnels de proximité donnent du sens à leurs actes en sortant d'un listing de tâches à réaliser et en inscrivant l'étudiant dans une autre dynamique. C'est à dire qu'ils associent un acte de soin à une personne, à un contexte et en rappellent les finalités. Comme le tuteur, ils ont la responsabilité de montrer, d'expliquer et de transmettre la démarche et le geste professionnel.

Pour son apprentissage il est important que l'étudiant soit au contact de différents professionnels. C'est dans la diversité des personnalités et des approches que l'apprenant va pouvoir se construire professionnellement. Il va ainsi lever, tout doucement, le voile sur les codes du métier, la dynamique d'équipe, le langage professionnel et trouver son identité professionnelle.

Les professionnels de proximité sont en lien avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant. Ils ont connaissance du parcours d'apprentissage établi entre l'étudiant et le tuteur. C'est pour eux un point de repère permettant d'adapter la progression dans les situations de soins confiées à l'apprenant.

5. Devoirs

Pendant la durée de votre stage, certains droits et devoirs vous sont applicables :

Le respect des projets médical ou d'établissement et institutionnel, du règlement intérieur, d'une attitude et d'une éthique conformes aux métiers concernés sont attendus.

Le respect du secret professionnel et la confidentialité sont exigés.

Par ailleurs, vous êtes tenus de communiquer aux professionnels toute information que les patients peuvent vous transmettre, en rapport avec leur prise en charge.

Tenues vestimentaires :

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et adaptées aux activités pratiquées lors de votre stage.

Comportement :

Dans l'exercice de vos fonctions, vous devez faire preuve d'une conduite irréprochable et avoir un comportement adapté. Ainsi, vous ne devez pas établir de relations intimes avec les patients, vous devez respecter l'interdiction de fumer dans tous les locaux et par extension pendant le temps de stage en présence des patients, vous devez restreindre l'usage de vos téléphones personnels...

Un manquement à ces droits et devoirs peut engendrer l'arrêt du stage et la rupture de la convention de formation.

6. Droits et obligations du stagiaire

Gratification

Droit à la gratification : tout stagiaire en formation de niveau 3 minimum, accomplissant un stage d'une durée égale ou supérieure à deux mois consécutifs à temps plein, bénéficie d'une gratification.

Moyens fonctionnels

Un emploi du temps est défini. Il tient compte des exigences de l'organisme de formation et de la structure d'accueil.

Le stagiaire peut participer aux réunions d'équipe ainsi qu'à la réflexion sur la pratique en fonction de la durée du stage et des pratiques institutionnelles.

Le stagiaire peut participer aux différents entretiens (famille, usagers/patients ...) selon les décisions de la direction ou de ses représentants, et après consultation du référent de l'utilisateur/patient.

Le stagiaire peut conduire les véhicules de service s'il remplit les conditions nécessaires.

Le stagiaire peut consulter les écrits et les dossiers sur les usagers/patients en respectant les règles de déontologie et de confidentialité (consultations sur place).

Le stagiaire peut consulter les documents internes à l'association et à la structure d'accueil.

Dans les conditions d'hébergement, le stagiaire peut être amené à effectuer des veilles de nuit en accompagnement du personnel de nuit, à travailler les week-ends et les jours fériés.

Moyens opérationnels

Le référent professionnel (pair qualifié), pourra, selon les cas, bénéficier d'un temps hebdomadaire institué pour accompagner le stagiaire.

Un suivi individuel permanent sera assuré par le maître de stage, en collaboration avec l'équipe. En cas d'arrêt du maître de stage, le relais sera pris par un autre membre de l'équipe.

Des temps d'échanges entre le maître de stage (et/ou le tuteur) et le stagiaire seront organisés, si possible hebdomadairement.

Ils constitueront :

- Un moment de régulation
- Un temps de réflexion
- Un moment de redéfinition des actions et objectifs
- Un temps d'évaluation

En fonction de la durée et du projet, le stagiaire pourra assurer des actions éducatives, thérapeutiques, techniques et spécifiques déterminées (observation, initiative et responsabilité), seul ou en accompagnement, en interne ou en externe.

Quelque soit le type de stage, le stagiaire ne pourra pas procéder seul à la distribution des médicaments ou pratiquer seul un acte paramédical.

Evaluation du stagiaire

Il sera organisé des moments d'évaluation avec l'équipe, avec le maître de stage et le centre de formation sous la forme de bilans intermédiaires. Une évaluation de fin de stage sera organisée en présence du responsable hiérarchique n+1 et formalisée par écrit.

7. Liens entre le centre de formation et le terrain de stage

Attentes des centres de formation

La visée clinique doit être le support et la référence des acquisitions théoriques et pratiques. Celles-ci, à leur tour, modifient le regard, modulent l'action. Elles étayent et enrichissent la réflexion aussi bien sur le terrain de stage qu'à l'école.

Le stage vise une appropriation ou un perfectionnement à la relation, à la communication et à la pratique professionnelle au niveau de la population concernée, du groupe administratif, éducatif, technique, médical ou paramédical, de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Positionnement de l'établissement

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et non spectateur. Il doit se situer dans un rapport éducatif, soignant, technique, administratif et relationnel selon la dimension du stage.

Tous les écrits concernant le terrain de stage doivent être présentés pour lecture au responsable de stage et à la direction.

Des échanges entre l'organisme de formation et le terrain de stage doivent avoir lieu régulièrement pour permettre la cohérence entre les attentes de chacun.

8. Conclusion

Les écoles et le terrain de stage représentent des co-acteurs de la formation du futur professionnel et incarnent des exigences claires et partagées.

L'apport d'un regard vierge et extérieur est une richesse pour les structures.

Cela implique que le stagiaire soit invité à faire preuve de sens critique et questionnant. Ses remarques doivent être entendues avec intérêt et curiosité.

ANNEXES

Evaluation du STAGE
 Etablissement :
 Service

Stagiaire :

Evaluateur :

Ouverture personnelle
lettre

Réussite de l'intégration dans l'établissement.
 Qualité de contact avec les bénéficiaires.
 Qualité d'écoute
 Recherche d'un dialogue constructif auprès de l'accompagnateur
 Modestie et capacité de remise en cause personnelle.
 Recherche et réflexion personnelles, signes d'une maturation

Engagement dans l'action
lettre

Efficacité de la réponse à la demande de l'établissement.
 Effort de créativité pour se rendre utile
 Engagement personnel dans les activités de l'établissement.
 Prise en charge autonome et intelligence du temps de stage.
 Souci d'aboutir dans ce qui est possible, réaliste.
 Prises d'initiatives adaptées dans la conduite de projets

A=Remarque B= Très bien C =Correct D=Minimaliste E=Problématique

Seriez-vous prêt à intégrer cette personne comme professionnelle et collègue dans votre équipe ?
 (C.D.D. ou C.D.I.) OUI NON Rayer la mention inutile

Points forts	Questions en suspens, Points à améliorer	Remarques, conseils commentaires
- _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____	- _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____	- _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____ - _____

Document à compléter par le maitre de stage avec le tuteur puis à transmettre au service RH